le 02/03/2021

Application agréée E-legalite.com 21_D0-069-200072486-20210211-2021_002-DE





RAPPORT D'ORIENTATION **BUDGETAIRE 2021**

REÇU EN PREFECTURE Le 02/03/2021 Application agréée E-legalite.com 21_D0-069-200072486-20210211-2021_002-DE

Table des matières

I)	Des éléments d'éclairage sur le contexte financier 2021 du Syn	nalim 2
A)	L'expertise financière menée par le Cabinet d'étude KPMG (2019-2020) 2
B)	La pandémie Covid-19	4
II)	L'analyse financière du Symalim	5
A)	Les grandes masses financières du Symalim et les éléments de	clefs 5
	i) Les soldes financiers	5
	ii) Le niveau d'endettement	7
B)		
	i) Les participations statutaires de fonctionnement (PSF)	8
	ii) Les autres recettes de fonctionnement	9
C)	Les dépenses de la section de fonctionnement	10
	i) La délégation de service public	
	ii) Les effectifs	11
	iii) Autres dépenses générales	12
D)		
	i) Les participations statutaires d'investissement (PSI)	13
	ii) Les subventions	13
	iii) Le FCTVA	14
E)	Les dépenses de la section d'investissement	14
	i) Le remboursement du capital	
	ii) Les subventions d'équipements – Délégation de service p	ublic15
	iii) Les investissements réalisés	
III)	Les grandes orientations pour l'exercice 2021	16
A)	Les grandes masses financières de la section de fonctionnen	nent 16
B)	Les grandes masses financières de la section d'investisseme	nt 17
	i) Les investissements déjà engagés (RAR 2020)	17
	ii) Les investissements déjà contractualisés	
	iii) Les nouveaux investissements	18

I) Des éléments d'éclairage sur le contexte financier 2021 du Symalim

A) L'expertise financière menée par le Cabinet d'étude KPMG (2019-2020)

La Métropole de Lyon, consciente des problèmes financiers rencontrés par la structure, a décidé de réaliser, en partenariat avec le Symalim, une étude financière.

Les conclusions de cette étude ont été rendues au 2^{ième} semestre 2020 et présentées lors du bureau syndical du 08 décembre 2020 et sa séance de rattrapage le 19 janvier 2021.

L'étude financière menée par le Cabinet KPMG avait un triple objectif :

- Analyser et fiabiliser les coûts de chaque mission dévolue au Symalim sur l'île de Miribel Jonage, quel que soit son mode de gestion (en propre par le Symalim, en concession avec la SPL ou autres).
- Mettre en perspective les coûts et analyser les zones d'optimisations possibles au regard d'équipements comparables.
- Réaliser une projection de la situation financière du Syndicat à moyen terme en intégrant les besoins de remise à niveau voire de réhabilitation du patrimoine.

Cette étude a stabilisé un coût global des missions portées sur l'île de Miribel Jonage à hauteur de 6,3 M€ en 2019. Ce coût comprend 1,6 M€ de dépenses d'investissement, 1,1 M€ d'annuité de dette et 3,5 M€ de coût d'exploitation. Hors dépenses d'investissement, la gestion des espaces naturels représente 1/3 du coût global.

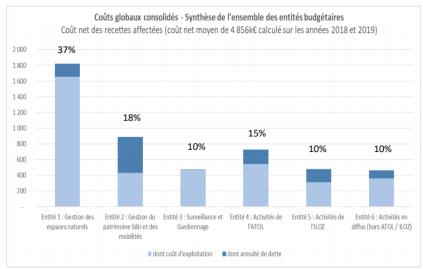


Figure 1: Extrait du rapport KPMG - décembre 2020 - Synthèse des coûts globaux selon les entités budgétaires

L'analyse comparative réalisée, avec difficultés du fait de nos nombreuses spécificités et de l'absence de comptabilité analytique dans les structures contactées, a permis de mettre en lumière une maitrise des coûts de l'Île de Miribel Jonage, qu'il s'agisse des missions déléguées ou des missions exercées en propre.

Certains axes d'optimisation notamment sur les recettes « commerciales » ont pu être observés mais ceux-ci reposent sur des évolutions stratégiques et réglementaires qui dépassent la seule question du Symalim (nouveaux équipements non compatibles avec les vocations socles du Grand Parc en autres).

L'étude financière menée par le cabinet KPMG a également permis de démontrer qu'une restructuration financière et organisationnelle du Symalim est primordiale pour ne pas mettre en péril les missions devant être exercées à ce jour et plus globalement la viabilité de la structure.

A ce titre, trois scénarios financiers ont été analysés.

21_D0-069-200072486-20210211-2021_002-DE

Le premier scénario présenté est assimilé au strict « sauvetage financier » du Symalim afin de combler d'une part le déficit structurel de fonctionnement et d'autre part rehausser les ressources en investissement afin de ne plus recourir à l'emprunt pour les investissements récurrents (capacité d'investissement à 2 M€/an).

Sans la mise en œuvre de ce scénario, le Symalim aura l'obligation financière de revoir à la baisse les missions qu'il exerce, en direct ou en gestion déléguée.

D'un point de vue financier, ce scénario nécessite une augmentation des participations statutaires respectivement de +360 K€ en fonctionnement et + 1,1 M€ en investissement.

Le deuxième scénario financier analysé consiste lui, d'un point de vue du fonctionnement à combler le déficit structurel (scénario 1) mais également à remettre à niveau les effectifs du Symalim dans les domaines du secrétariat/assistanat et du contrôle de gestion/diversification des ressources afin de répondre convenablement à ses missions.

Ce scénario prévoit également la remise à niveau de la capacité d'investissement du Symalim à hauteur de 3M€ par an afin d'améliorer la capacité d'entretien et de renouvellement partiel du patrimoine bâti très vieillissant (au lieu de 2 M€ pour le scénario 1).

D'un point de vue financier, ce scénario nécessiterait une augmentation des participations statutaires respectivement de +507 K€ en fonctionnement et + 2,1 M€ en investissement.

Le dernier scénario analysé intègre en sus des hypothèses du scénario précédent la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement à hauteur de 15,1 M€.

Ce troisième scénario nécessiterait une augmentation des participations statutaires respectivement de +507 K€ en fonctionnement et + 3,7 M€ en investissement.

Collectivité	% PSF (art 5 des statuts)	Montant PSF 2020	SC0	SC1 hors ppi	SC1 avec ppi
Métropole de Lyon	56,93%	2 508 k€	2 713 k€	2 797 k€	2 797 k€
Lyon	15,22%	671 k€	725 k€	748 k €	748 k€
Villeurbanne	9,28%	409 k€	442 k€	456 k€	456 k€
Département de l'Ain	4,35%	192 k€	207 k€	214 k €	214 k€
Vaulx-en-Velin	3,79%	167 k€	181 k€	186 k€	186 k€
Meyzieu	3,52%	155 k€	168 k€	173 k€	173 k€
Décines-Charpieu	3,06%	135 k€	146 k€	150 k€	150 k€
CCMP	2,27%	100 k€	108 k€	112 k€	112 k€
Jonage	0,53%	23 k€	25 k€	26 k€	26 k€
Miribel	0,30%	13 k€	14 k€	15 k€	15 k€
Jons	0,29%	13 k€	14 k€	14 k€	14 k€
Beynost	0,16%	7 k€	8 k€	8 k €	8 k€
Saint-Maurice-de-Beynost	0,13%	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€
Neyron	0,09%	4 k€	4 k€	4 k €	4 k€
Niévroz	0,05%	2 k€	2 k€	2 k€	2 k€
Thil	0,03%	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€
TOTAL	100,00%	4 405 k€	4 765 k€	4 912 k€	4 912 k€

Application agréée E-legalite.com 1_D0-069-200072486-20210211-2021_002-DE

Collectivité	% PSI (art 5 des statuts)	Montant PSI 2020	SC0	SC1 hors ppi	SC1 avec ppi
Métropole de Lyon	90,77%	951 k€	1 950 k€	2 857 k€	4 331 k€
Département de l'Ain	9,23%	97 k€	198 k€	291 k€	440 k€
TOTAL	100,00%	1 048 k€	2 148 k€	3 148 k€	4 772 k€

SC0"combler le déficit structurel"

Augmentation des PSF de 360 K€ par an (soit +8%)

Augmentation PSI + 1,1 M€/an pour 2M€ d'investissement courant annuel (+105%)

SC1 hors ppi "Remise à niveau "

Augmentation des PSF de 507 K€ par an (soit + 12 %)

Augmentation PSI + 2,2 M€/an pour 3M€ d'investissement courant annuel (+200%)

SC1 avec ppi"Remise à niveau + PPI"

Augmentation des PSF de 507 K€ par an (soit + 12%)

Augmentation PSI + 3,8 M€/an pour 3M€ d'investissement courant annuel + 15,1 M€ de PPI (+ 355%)

Figure 2 : Simulation des évolutions des participations statutaires en fonction des scénarios étudiés par KPMG — décembre 2020

Les scénarios établis par KMPG et présentés en bureau syndical du Symalim sont des pièces majeures du débat d'orientation budgétaire 2021.

Le rapport d'étude KPMG complet est à votre disposition.

B) La pandémie Covid-19

La crise sanitaire qui s'est répandue en France à partir de début 2020 a entrainé un confinement des populations et en parallèle l'effondrement du commerce international et des économies.

En France, un confinement total a été imposé du 17 mars au 10 mai, pour être progressivement levé. Un nouveau confinement a de nouveau été instauré du 03 novembre au 1^{er} décembre, puis prolongé jusqu'au 15 décembre.

Outre les conséquences financières au niveau mondial et national – la Banque de France et la Commission européenne estiment que l'économie ne retrouverait son niveau de fin 2019 pas avant 2022 – la crise sanitaire a provoqué de nombreuses répercussions à notre échelle, notamment sur la gestion et de l'animation du Grand Parc Miribel Jonage.

En effet, notre délégataire, la SPL Rhône-Amont, a enregistré une forte baisse des recettes (- 369 K€)¹ majoritairement enregistrée dans le secteur de l'accueil de groupes.

Afin de minimiser les conséquences financières sur le contrat de concession, la SPL Rhône-Amont a utilisé, au plus juste, le dispositif de chômage partiel pour les emplois le permettant ce qui a permis de diminuer les dépenses de personnel de 105 K€ et de percevoir une aide de l'État à hauteur de 110 K€.

Outre les effets directement liés à l'exploitation, le Symalim a souhaité mettre en place des mesures d'accompagnement pour les acteurs économiques présents sur le Grand Parc (restaurateurs et centre équestres notamment). Une exonération des redevances d'occupation du domaine public leur a été octroyée en fonction des restrictions imposées selon leur type d'activité. Ce soutien aux acteurs économiques est chiffré à 59 K€ pour 2020.

Pour l'exercice 2020, les conséquences financières, après retraitement du reversement de la subvention d'équilibre, est arrêté à 260 K€. Ce « surcoût » va être en pris en charge à hauteur de 208

¹ Retraitement fait de la quote-part de la subvention d'équilibre reversée pour non-réalisation des missions de service public (180 K€)

21_D0-069-200072486-20210211-2021_002-DE

K€ par le délégataire via notamment le bénéfice de l'exploitation 2019. Le delta, correspondant aux exonérations d'occupation du domaine accordées aux acteurs économiques sera pris en charge par le Symalim.

Au-delà des répercussions constatées sur l'exercice 2020, restent des incertitudes liées à la poursuite de la pandémie en 2021, scénario fortement probable à ce jour, et donc des potentielles conséquences financières et organisationnelles sur l'exploitation 2021. Si les conséquences ont pu être assumées en 2020, il est important d'anticiper les choix d'accompagnement et modalités de prise en charge pour 2021.

II) L'analyse financière du Symalim

Les chiffres avancés pour l'exercice 2020 sont établis sur un compte administratif provisoire au 31.12.2020.

A) Les grandes masses financières du Symalim et les éléments clefs

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	5 039 k€	4 979 k€	5 020 k€	5 543 k€	5 027 k€
Dépenses de fonctionnement	4 795 k€	4 991 k€	4 964 k€	5 327 k€	5 347 k€
dont intérêts de la dette	353 k€	293 k€	267 k€	240 k€	226 k€
Recettes d'investissement	1 712 k€	3 321 k€	2 835 k€	2 282 k€	1 634 k€
dont emprunts souscrits	0 k€	1 000 k€	0 k€	200 k€	0 k€
Dépenses d'investissement	3 137 k€	2 546 k€	2 775 k€	2 858 k€	1 576 k€
dont capital de la dette	694 k€	790 k€	808 k€	747 k€	773 k€

Figure 3 : Masses budgétaire Symalim (en K€)

i) Les soldes financiers

	2017	2018	2019	2020
Epargne de gestion	758 k€	735 k€	483 k€	483 k€
Epargne brute	409 k€	141 k€	305 k€	361 k€
Epargne nette	-285 k€	-649 k€	-503 k€	-386 k€
Taux d'épargne brute	8,3%	2,8%	6,1%	6,8%

Figure 4: Evolution des épargnes et ratio correspondants

Sur la période 2017-2020, l'épargne brute du Syndicat, qui représente le solde de sa « richesse financière » est relativement faible.

Aussi appelée autofinancent brut, l'épargne brute doit financier la section d'investissement et être au moins supérieure ou égale au remboursement du capital de la dette. Ce qui n'est pas le cas comme en témoigne l'épargne nette négative.

Ces ratios illustrent la situation financière délicate du Symalim.

	2017	2018	2019	2020
Fonds de roulement en début d'exercice	1 790 k€	309 k€	1 197 k€	1 314 k€
Résultat de l'exercice	-1 181 k€	762 k€	116 k€	166 k€
Fonds de roulement en fin d'exercice	609 k€	1 072 k€	1 314 k€	1 480 k€

Figure 5: Evolution du fonds de roulement 2017-2020

Le Symalim dispose depuis plusieurs exercices d'un fonds de roulement issu de l'agglomération des trois fonds de roulements des syndicats ayant fusionné au 1^{er} janvier 2017.

(au 01.01.2017 = 1 790 K€ : Symalim = 1 159 K€ ; SIACJ = 601 K€ ; SI Rize = 30 K€)

L'origine de ces fonds de roulement diffère selon les syndicats (exemple : recettes de gravières plus importantes pour le Symalim historique, participations des collectives rehaussées et moindre dépense de fonctionnement pour le Siacj).

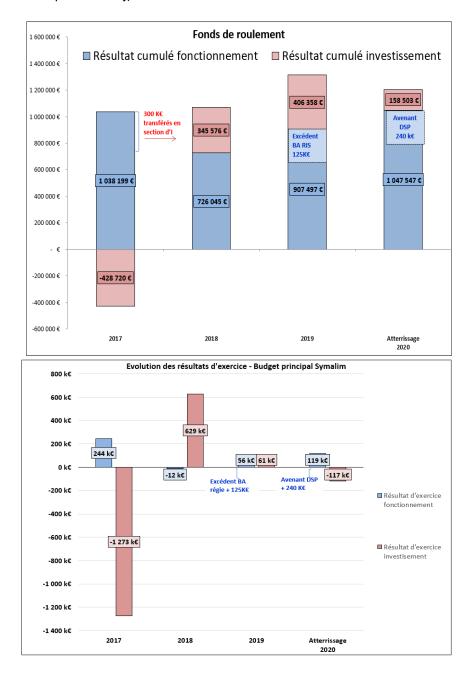


Figure 6 : Evolution du fonds de roulement et des résultats d'exercice (fonctionnement - investissement) 2017-2020

Le fonds de roulement disponible en fonctionnement permet d'équilibrer ladite section qui est, depuis 2018, structurellement déficitaire.

En effet, nous observons en 2019 et 2020 un résultat de fonctionnement légèrement bénéficiaire grâce à des recettes exceptionnelles n'ayant pas vocation à être pérennes. Sans ces recettes exceptionnelles, nous aurions eu un résultat d'exercice en 2018 et 2019 respectivement de − 69 K€ et − 121 K€.

ii) Le niveau d'endettement

Le niveau d'endettement total du Symalim (encours de la dette) s'élève à 6 914 K€ au 31 décembre 2020. Cet endettement important résultant d'un fort besoin d'investissement lors des derniers mandats malgré des ressources propres faibles, annihile aujourd'hui les capacités d'investissement du Symalim. Le recours à de nouveaux emprunts serait difficilement absorbable par le syndicat.

	2017	2018	2019	2020
Encours au 31 décembre	8 059 k€	8 269 k€	7 461 k€	6 914 k€
Ration de désendettement	20	50	24	19
Emprunts souscrits	0 k€	1 000 k€	0 k€	200 k€

Figure 7 : Evolution du niveau d'endettement 2017-2020

Le faible niveau d'épargne brute et l'importance de l'endettement induit par conséquent une mauvaise solvabilité du syndicat avec un ratio de désendettement de 25 ans à fin 2020.

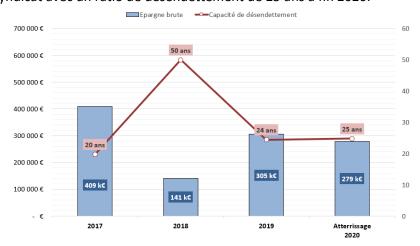


Figure 8 : Evolution de l'épargne brute et de la capacité de désendettement 2017-2020

L'annuité de la dette (capital + intérêts) se décompose comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités	1 014 k€	1 087 k€	1 086 k€	998 k€	998 k€	998 k€	998 k€	909 k€	909 k€	805 k€
Evolution n-1 (en %)		7%	0%	-8%	0%	0%	0%	-9%	0%	-11%
Capital	694 k€	790 k€	808 k€	747 k€	772 k€	799 k€	826 k€	765 k€	765 k€	713 k€
Intérêts	320 k€	297 k€	278 k€	251 k€	225 k€	199 k€	172 k€	144 k€	144 k€	92 k€
Encours au 31.12	8 059 k€	8 269 k€	7 461 k€	6 914 k€	6 141 k€	5 342 k€	4 517 k€	3 752 k€	2 961 k€	2 249 k€

Figure 9 : Décomposition de l'annuité de la dette 2017-2026

A noter, une diminution de l'annuité de dette depuis l'exercice 2018 (extinction d'emprunt et souscription d'emprunt limité)

Date d'obtention	Organisme prêteur	Capital emprunté	Taux	Durée
13/10/2004	CRCA Centre-Est	1 200 000 €	Fixe – 4.15 %	15 ans
09/12/2005	CRCA Centre-Est	780 000 €	Fixe – 3.66 %	25 ans
29/11/2007	Caisse d'épargne Rhône-Alpes	1 225 000 €	Fixe - 4.68%	25 ans
06/03/2009	Caisse d'épargne Rhône-Alpes	1 000 000 €	Fixe – 4.30 %	15 ans
26/06/2010	Caisse d'épargne Rhône-Alpes	980 000 €	Fixe – 3.49 %	20 ans
13/01/2011	Crédit agricole	1 200 000 €	Fixe – 3.45 %	15 ans
07/12/2011	Caisse d'épargne Rhône-Alpes	300 000 €	Fixe – 4.43 %	15 ans
08/12/2011	Caisse d'épargne Rhône-Alpes	1 230 000 €	Fixe – 4.51 %	15 ans

21_D0-069-200072486-202:	10211-2021_002-DE

07/02/2013	Caisse d'épargne Rhône-Alpes	800 000 €	Fixe – 4.22 %	15 ans
20/06/2013	CRCA Centre-Est	1 200 000 €	Fixe – 3.38 %	15 ans
03/10/2014	Caisse d'épargne Rhône-Alpes	1 200 000 €	Fixe – 2.37%	15 ans
21/02/2014	CRCA Centre-Est	700 000 €	Fixe – 3.30 %	15 ans
29/12/2014	Caisse d'épargne Rhône-Alpes	519 000 €	Fixe 2.02 %	15 ans
29/12/2017	Caisse d'épargne Rhône-Alpes	1 000 000 €	Fixe – 1.17%	15 ans
17/01/2020	CRCA Centre-Est	200 000 €	Fixe – 0.5 %	10 ans

Figure 10: Liste des emprunts souscrits au 31.12.2020

B) Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont des recettes récurrentes constituées à 90% par les participations de nos collectivités membres.

	2017	2018	2019	2020
Atténuation de charges	6 k€	14 k€	1 k€	41 k€
Produits des services et du domaine	17 k€	56 k€	3 k€	69 k€
Impôts et taxes	1 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Dotations et participations	4 701 k€	4 701 k€	4 636 k€	4 601 k€
Autres produits de gestion courante	210 k€	175 k€	274 k€	376 k€
Autres produits exeptionnels	20 k€	0 k€	0 k€	8 k€
Reprise sur provisions	0 k€	0 k€	100 k€	236 k€
Total recettes réelles de fonctionnement	4 954 k€	4 946 k€	5 014 k€	5 331 k€
Total recettes d'ordre de fonctionnement	85 k€	33 k€	6 k€	196 k€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 039 k€	4 979 k€	5 020 k€	5 527 k€
Evolution n-1		-1%	1%	10%

Figure 11 : Evolution des recettes de fonctionnement du Symalim 2017-2020

Hors 2020, on note une stabilisation des recettes de fonctionnement.

L'évolution marquée en 2020 s'explique par la mise en œuvre de l'avenant n°1 de la DSP qui nous lie à la Spl Rhône-Amont pour un montant de 242 K€ ainsi que la comptabilisation d'écritures. Depuis la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2017, les participations statutaires n'ont pas été réévaluées. Une baisse a même été constatée à la suite du retrait du Département du Rhône au 1^{er} janvier 2019, retrait non compensé par les autres collectivités.

A noter qu'avant la fusion, les participations du Symalim « historique » ont été diminuée de - 4% en 2016 (soit – 165 K€) et -3% en 2017 (soit -118 K€) à la suite du chantier « marge de manœuvre » de la Métropole de Lyon. Ce qui a eu pour conséquence des participations du Symalim « historique » en 2017, année de la fusion, équivalentes à celle de 2008.

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par les participations statutaires des collectivités membres (i) et d'autres recettes (ii).

i) Les participations statutaires de fonctionnement (PSF)

Les participations statutaires de fonctionnement constituent 90 % des recettes du Syndicat.

La répartition des participations statutaires en section de fonctionnement (et en investissement) est fixée par l'article 5.1.1 des statuts en vigueur (arrêté n° 69-2019-02-11-001 du 11 février 2019). L'enveloppe globale des participations est quant à elle arrêtée chaque année par le biais d'une délibération.

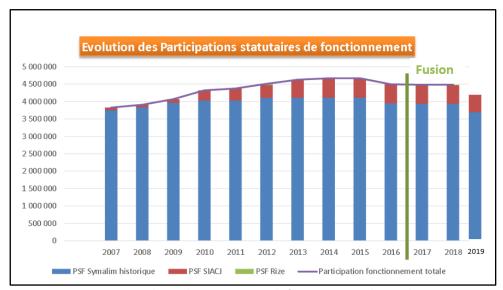


Figure 12: Evolution des participations de fonctionnement du Symalim

Collectivité	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Métropole de Lyon	2 694 k€	2 586 k€	2 508 k€	2 508 k€	2 508 k€	2 508 k€
Lyon	720 k€	691 k€	671 k€	671 k€	671 k€	671 k€
Villeurbanne	423 k€	415 k€	409 k€	409 k€	409 k€	409 k€
Département de l'Ain	206 k€	197 k€	192 k€	192 k€	192 k€	192 k€
Département du Rhône	82 k€	79 k€	77 k€	77 k€	Retrait du	Symalim
Vaulx-en-Velin	171 k€	169 k€	167 k€	167 k€	167 k€	167 k€
Meyzieu	158 k€	156 k€	155 k€	155 k€	155 k€	155 k€
Décines-Charpieu	137 k€	136 k€	135 k€	135 k€	135 k€	135 k€
CCMP	Membre au	1er janvier 2017	100 k€	100 k€	100 k€	100 k€
Jonage	24 k€	23 k€	23 k€	23 k€	23 k€	23 k€
Miribel	14 k€	14 k€	13 k€	13 k€	13 k€	13 k€
Jons	13 k€	13 k€	13 k€	13 k€	13 k€	13 k€
Beynost	7 k€	7 k€	7 k€	7 k€	7 k€	7 k€
Saint-Maurice-de-Beynost	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€	6 k€
Neyron	4 k€	4 k€	4 k€	4 k€	4 k€	4 k€
Niévroz	2 k€	2 k€	2 k€	2 k€	2 k€	2 k€
Thil	2 k€	2 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€
TOTAL PSF	4 665 k€	4 501 k€	4 482 k€	4 482 k€	4 405 k€	4 405 k€
Pour les exercices pré-fusion, les participations affichées comprenent les participations versées aux 3 syndicats distincts (Symalim, SIACJ, SIRize)						

Figure 13: Evolution des participations statutaires de fonctionnement (2015-2020) ²

A noter que pour « retarder » l'impact du retrait du Département du Rhône, le Symalim provisionné 300 K€ et effectue une reprise annuelle de 100 K€ (2019, 2020, 2021). Cette « compensation » ne sera plus disponible à compter du 1^{er} janvier 2022.

ii) Les autres recettes de fonctionnement

Outre les participations statutaires dont il est, à ce jour, totalement dépendant, le Syndicat perçoit quelques autres recettes :

² Avant 2017, les participations affichées comprennent les participations distinctes aux 3 syndicats fiscalisées ou non

- Une participation du groupe Suntory (Orangina) à hauteur de 100 K€/an au titre de la convention de partenariat signée en 2017. Ce partenariat vise à soutenir des activités de sensibilisation du public et d'information sur l'importance de la protection de l'écosystème et en particulier la ressource en eau potable et les oiseaux sauvages mais également à soutenir la mise en place d'outils de communication pérennes et d'évènements sur le Grand Parc sur les dites thématiques.
- Une participation de Métropole de Lyon à hauteur de 120 K€ au titre de la prise en charge par le Symalim de l'entretien courant et le nettoiement de la piste modes doux sur les berges du Canal de Jonage relevant en partie de la compétence de la Métropole de Lyon.

C) Les dépenses de la section de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	362 k€	338 k€	181 k€	218 k€
Charges de personnel	345 k€	314 k€	348 k€	388 k€
Autres charges de gestion courante	3 469 k€	3 559 k€	3 903 k€	3 998 k€
Charges financières	353 k€	293 k€	267 k€	240 k€
Charges exceptionnelles	0 k€	1 k€	10 k€	0 k€
Dotations aux provisions	0 k€	300 k€	0 k€	126 k€
Dépenses imprévues	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 529 k€	4 805 k€	4 709 k€	4 971 k€
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	266 k€	186 k€	256 k€	357 k€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 795 k€	4 991 k€	4 964 k€	5 327 k€
Evolution n-1		4%	-1%	7%

Figure 14 : Evolution des dépenses de fonctionnement du Symalim 2017-2020

Les dépenses de fonctionnement comprennent principalement les frais liés à la délégation de service public (i), les frais financiers déjà développés précédemment A)ii) les frais liés aux effectifs (ii), ainsi que diverses charges à caractère général (iii).

i) La délégation de service public³

	2019	2020
Compensation de service public	3 128 k€	3 178 k€
% / total dépenses de fonctionnement	62%	64%

Figure 15 : Evolution du coût réel retraité de la DSP

Le Symalim a conclu avec la SPL Rhône-Amont, dans le cadre de nos relations in-house, une délégation de service public pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette DSP reprend dans les grandes lignes les missions confiées auparavant à la SPL dans le cadre de la régie intéressée à savoir la gestion des espaces publics du Grand Parc, la gestion du patrimoine bâti et des mobilités, la surveillance, l'accueil du public, la pédagogie de l'environnement mais également l'ensemble des activités terrestres et nautiques ainsi que les divers évènements et prestations.

³ Les montants des compensation présentés ci-dessus sont retraités et diffèrent des enregistrements comptables retracés dans nos comptes administratifs (décalage d'exercice comptable). Ils constituent le coût réel de la concession par exercice. Les chiffres avancées pour 2020 sont en cours de consolidation par le délégataire (clôture des comptes).

S'est notamment ajoutée la mission de gestion de la piste modes doux de l'Anneau Bleu confiée précédemment dans le cadre d'une convention de prestations intégrées spécifique.

En contrepartie de ces obligations, la SPL Rhône-Amont se rémunère par les ressources que lui procure la délégation à savoir notamment la billetterie, certaines subventions et aides publiques, les redevances liées à toute occupation temporaire du domaine public du Symalim.

Etant donné que l'exploitant est tenu de supporter des contraintes spécifiques liées aux exigences de service public imposées, le Symalim se doit de compenser cet impact afin de permettre une exploitation équilibrée.

En conséquence, le Symalim verse annuellement à la SPL une compensation financière telle que cidessus. Cette dépense représente environ 60% des dépenses réelles du Syndicat.

A noter pour l'exercice 2020, la compensation financière englobe, à moyen constant, l'ajout d'une mission supplémentaire à hauteur de 50 K€ (préfiguration Lab'eau). Les 50 K€ supplémentaire traduise la prise en charge par le Symalim des exonérations d'occupations du domaine liés à la pandémie Covid19 (50 K€) (cf I)B)).

ii) Les effectifs

	2017	2018	2019	2020
Charges de personnel	345 k€	314 k€	348 k€	388 k€

Figure 16: Evolution des charges de personnel 2017-2020

Les charges du personnel du syndicat englobent, 6 ETP depuis 2017 auquel s'est rajouté un poste d'apprentissage à partir du 2^{ième} semestre 2019.

Sur les derniers exercices, plusieurs évolutions. En 2018, une variation s'explique en partie par une vacance d'emploi suite au départ de l'ancienne directrice. À l'inverse, en 2020 une variation s'explique par le recours à un contractuel supplémentaire pour combler deux absences de longue durée (congés maternité). ⁴

En 2020, les dépenses de personnel représentent 7 % des dépenses de fonctionnement.

A cela s'ajoute la prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) lié à l'avancement de carrière des agents pour les exercices à venir.

Au 31.12.2020, les effectifs se décomposent comme suit : 5 titulaires et 2 contractuels dont 42 % de catégorie A, 29 % de catégorie B et 29 % de catégorie C

Les agents travaillent sur la base de 1 607 heures par an, incluant la journée de solidarité. Les agents disposent de deux cycles de travail : 35h30 avec 3 jours de ARTT ou 38h00 avec 18 jours de ARTT.

La mise à niveau des moyens humains du Syndicat afin de lui permettre de fonctionner normalement induit la création de 2 postes dans le secteur de l'assistanat/secrétariat (en remplacement du recours actuel à l'alternance) et des finance/contrôle de gestion/diversification des ressources. Ce besoin est traduit dans le scénario « 1 hors PPI » de l'étude KPMG concernant les participations statutaires en fonctionnement.

⁴ A noter, que pour 2020, le syndicat a perçu des remboursements du fait des congés maternité comptabilisés en recette de fonctionnement (20 K€).

iii) Autres dépenses générales

Outre les dépenses explicitées ci-dessus, le Symalim a également d'autres dépenses dont notamment :

♦ L'exploitation de la Navette du Canal

	2017	2018	2019	2020
Exploitation de la Navette du Canal	172 k€	221 k€	251 k€	199 k€
% / total dépenses de fonctionnement	4%	4%	5%	4%

Figure 17 : Evolution des charges liées à l'exploitation de la Navette du Canal 2017-2020

Deux évolutions majeures : la hausse à compter de 2018 due à un changement de titulaire du marché avec un lancement tardif en 2018 (attribution 2^{ième} trimestre) et des pannes à répétition en 2019 (mois d'août à l'arrêt) qui ont fortement impacté l'exploitation.

En 2020, la baisse enregistrée est due à la mise en œuvre d'un avenant financier avec la société titulaire du marché afin de recalibrer les prestations. À noter que l'économie financière aurait dû être plus importante mais que la pandémie Covid19 a fortement bouleversé l'exploitation et donc les recettes attendues (16 K€ au lieu de 49 K€).

Fin 2020, l'exécutif du Symalim a souhaité suspendre l'exploitation de la Navette fluviale en 2021 compte tenu du contexte sanitaire incertain et du besoin de redéfinir les priorités du mandat et le devenir du projet.

♦ La subvention au festival Woodstower

	2017	2018	2019	2020
Subvention Woodstower	80 k€	80 k€	80 k€	80 k€
% / total dépenses de fonctionnement	2%	2%	2%	2%

Figure 18 : Evolution de la subvention au festival Woodstower

Le montant de cette subvention est stable depuis 2017. À noter que pour l'exercice 2020, compte tenu de la pandémie Covid19, le festival n'a pas pu avoir lieu mais que la subvention a toutefois été versée.

Des discussions sont amorcées avec les organisateurs pour redéfinir les modalités de versement de la subvention en 2021 en raison du risque sanitaire maintenu.

♦ Les taxes foncières

	2017	2018	2019	2020
Taxes foncières	61 k€	64 k€	70 k€	65 k€
% / total dépenses de fonctionnement	1%	1%	1%	1%

Figure 19: Evolution des taxes foncières 2017-2020

♦ Les indemnités élus

	2017	2018	2019	2020
Indemnités élus	47 k€	46 k€	47 k€	42 k€
% / total dépenses de fonctionnement	1%	1%	1%	1%

Figure 20: Evolution des indemnités élus

Les indemnités des élus concernent pour le Symalim la présidente ainsi que les vice-président-e-s.

D) Les recettes de la section d'investissement

	2017	2018	2019	2020
Dotations fonds divers et réserves	99 k€	468 k€	132 k€	230 k€
Subventions d'investissement reçues	1 254 k€	1 452 k€	2 431 k€	1 482 k€
dont PSI	1 074 k€	1 074 k€	2 048 k€	1 048 k€
Autres immobilisations financières	93 k€	215 k€	17 k€	0 k€
Immobilisation en cours	0 k€	0 k€	0 k€	14 k€
Emprunt	0 k€	1 000 k€	0 k€	200 k€
Total des recettes réelles d'investissement	1 447 k€	3 134 k€	2 580 k€	1 926 k€
Total des recettes d'ordres d'investissement	266 k€	186 k€	256 k€	357 k€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 712 k€	3 321 k€	2 835 k€	2 283 k€
Evolution n-1		94%	-15%	-19%

Figure 21: Evolution des recettes d'investissement (hors opérations patrimoniales) 2017-2020

Les principales recettes d'investissement du Symalim sont les participations statutaires d'investissement (i), les subventions perçues (ii), le FCTVA (iii), voire l'emprunt pour certains exercices.

i) Les participations statutaires d'investissement (PSI)

	2017	2018	2019	2020
Métropole de Lyon	951 k€	951 k€	1 951 k€	951 k€
Département de l'Ain	97 k€	97 k€	97 k€	97 k€
Département du Rhône	26 k€	26 k€		
Total des participations statutaires d'investissement	1 074 k€	1 074 k€	2 048 k€	1 048 k€
% / total recettes d'investissement	63%	32%	72%	46%

Figure 22 : Evolution et répartition des participations statutaires d'investissements 2017-2020

Contrairement aux participations de fonctionnement, les statuts en vigueur prévoient que seules deux collectivités versent des participations en investissement.

Deux éléments majeurs pour expliquer les évolutions des PSI : le retrait du Département du Rhône au 1^{er} janvier 2019 (-26 K€ / an), non compensé par les deux autres collectivités, ainsi que le versement d'une subvention exceptionnelle de la Métropole de Lyon en 2019 afin de permettre au Symalim d'investir *a minima* sans recourir à un nouvel emprunt.

ii) Les subventions

	2017	2018	2019	2020
Subvention EDF - CRRMJ	105 k€	35 k€	112 k€	252 k€
Subvention Agence de l'Eau - CRRMJ	75 k€	142 k€	259 k€	133 k€
Autres subventions		201 k€	13 k€	50 k€
Total des subventions perçues	180 k€	377 k€	384 k€	434 k€
% / total recettes d'investissement	10%	11%	14%	19%

Figure 23: Evolutions des subventions perçues 2017-2020

La perception des subventions dépend de la capacité du syndicat à inscrire de nouvelles opérations. À noter que plus de 80% des subventions perçues entre 2017 et 2020 émanent de l'Agence de l'Eau et d'EDF au titre du Contrat de Restauration du Rhône à Miribel Jonage (CRRMJ). Ces deux acteurs financent 88% des opérations dudit contrat inscrites au budget du Symalim.

iii) Le FCTVA

	2017	2018	2019	2020
Fonds de compensation de la TVA	99 k€	168 k€	132 k€	230 k€
% / total dépenses de fonctionnement	6%	5%	5%	10%

Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA sur les investissements réalisés l'année précédente par le Syndicat. Compte tenu de la baisse du volume d'investissement, le FCTVA diminue également.

Le taux de récupération du FCTVA est de 16,404%.

E) Les dépenses de la section d'investissement

	2017	2018	2019	2020
Subvention d'investissement	5 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Emprunts et dettes assimilées	694 k€	790 k€	808 k€	747 k€
Subventions versées	0 k€	0 k€	420 k€	420 k€
Immobilisations incorporelles	0 k€	0 k€	12 k€	0 k€
Immobilisations corporelles	3 k€	73 k€	28 k€	110 k€
Immobilisation en cours	2 350 k€	1 650 k€	1 500 k€	814 k€
Autres immobilisations financières	0 k€	0 k€	0 k€	30 k€
Dépenses imprévues	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des dépenses réelles d'investissement	3 052 k€	2 513 k€	2 769 k€	2 120 k€
Total des dépenses d'ordres d'investissement	85 k€	33 k€	6 k€	196 k€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 137 k€	2 546 k€	2 775 k€	2 316 k€
Evolution n-1		-19%	9%	-17%

Figure 24 : Evolution des dépenses d'investissements

Les dépenses d'investissements comprennent en premier lieu le remboursement du capital mais également les investissements réalisés par le Symalim qu'ils soient réalisés en maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée.

On note une diminution des dépenses d'investissements liée de la politique de désendettement mise en œuvre et l'absence de nouvelles ressources (hors 2019 – subvention exceptionnelle Métropole de Lyon).

	2017	2018	2019	2020
Epargne nette (a)	-285 k€	-649 k€	-503 k€	-386 k€
Participations statutaires (b)	1 074 k€	1 074 k€	2 048 k€	1 048 k€
FCTVA (c)	99 k€	468 k€	132 k€	230 k€
Autres recettes (c)	109 k€	215 k€	17 k€	0 k€
Ressources propres (e) = (a+b+c+d)	998 k€	1 108 k€	1 694 k€	891 k€
Subventions perçues (f)	180 k€	377 k€	383 k€	310 k€
Emprunts (g)	0 k€	1 000 k€	0 k€	200 k€
Financement total (h)=(e+f+g)	1 177 k€	2 485 k€	2 077 k€	1 401 k€
Dépenses d'investissements (hors dette)	2 358 k€	1 723 k€	1 960 k€	1 885 k€
Résultat de l'exercice	1 181 k€	-762 k€	-116 k€	484 k€

Figure 25 : Evolution du financement de l'investissement hors dette 2017-2020

Un résultat d'exercice négatif diminue le fonds de roulement qui sert à financer une partie de l'investissement.

i) Le remboursement du capital

	2017	2018	2019	2020
Remboursement du capital de la dette	694 k€	790 k€	808 k€	747 k€
Total des dépenses d'investissement	3 137 k€	2 546 k€	2 775 k€	2 316 k€
% / total dépenses investissement	22%	31%	29%	32%

Figure 26: Evolution du remboursement du capital

Le remboursement du capital représente 32 % des dépenses réelles d'investissement.

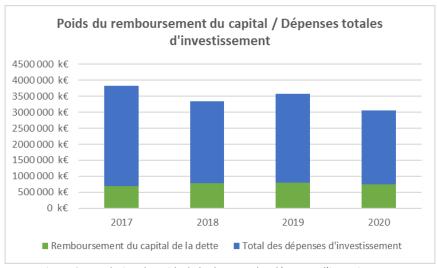


Figure 27: Evolution du poids de la dette sur les dépenses d'investissement

ii) Les subventions d'équipements – Délégation de service public

	2019	2020	2021	2022
Renouvellement / gros entretien	220 k€	220 k€	300 k€	300 k€
Investissements	200 k€	200 k€	200 k€	200 k€
Subventions d'équipements - DSP	420 k€	420 k€	500 k€	500 k€
% / total dépenses d'investissement	15%	18%		

Figure 28 : Evolution des subventions d'équipements versées 2019-2022

Dans le cadre de la Délégation de service public en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, le Symalim verse à la Spl Rhône-Amont deux subventions d'équipements dédiées :

- Aux travaux de gros entretien et renouvellement des biens immobiliers et mobiliers inclus dans le périmètre de la délégation. Subvention d'un montant de 300 K€ annuel. Pour les exercices 2019 et 2020, l'enveloppe était de 220 K€/an et se montera à 300K€/an pour 2021 et 2022.
- À la réalisation d'investissements relatifs à des équipements/aménagements nécessaires aux activités de loisirs et d'éducation, aux missions de gestion du Grand Parc et à la gestion des missions transversales. Cette subvention d'équipement est d'un montant de 200 K€ par an.

iii) Les investissements réalisés

	2017	2018	2019	2020
Maîtrise d'ouvrage directe SYMALIM	3 k€	73 k€	40 k€	110 k€
Maîtrise d'ouvrage déléguée Spl Rhône Amont (convention de mandats)	2 350 k€	1 650 k€	1 500 k€	814 k€
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	2 353 k€	1 723 k€	1 540 k€	923 k€
% d'évolution		-27%	-11%	-40%

Figure 29 : Evolution de la répartition des investissements par type de maitrise d'ouvrage

Les investissements portés par le budget du Symalim sont principalement confiés par le biais de conventions de mandats de maitrise d'ouvrage délégué à la SPL Rhône Amont. Certaines opérations, relevant notamment de la compétence de l'ancien SIACJ sur le Canal de Jonage, restent directement mises en œuvre par le Symalim.

Le volume global des investissements opérationnels portés par le budget du Symalim n'a cessé de diminuer les précédents exercices. Cette baisse est le reflet des difficultés financières du Symalim dans un contexte de politique de désendettement corrélé à une capacité d'autofinancement faible et à l'absence de nouvelles recettes.

Synthèse de l'analyse financière

- Une situation financière inquiétante avec un déficit structurel mettant en péril le devenir du
 Syndicat et de ses missions
- Un poids de la dette important avec une faible solvabilité
- Une capacité d'investissement très faible en l'absence de nouvelles ressources

III) Les grandes orientations pour l'exercice 2021

A) Les grandes masses financières de la section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	
Participations statutaires de fonctionnement	4 403 K€
Autres recettes	320 K€
Total des recettes réelles	4 723K€
Total des recettes d'ordre	303 K€
Total des recettes de fonctionnement	5 026 K€

Hors révision des participations statutaires de fonctionnement, aucune recette exceptionnelle n'est identifiée pour 2021.

Au regard des recettes perçues, le Symalim a des dépenses obligatoires ou d'ores et déjà engagées dont notamment :

- 21_D0-069-200072486-20210211-2021_002-DB
- La compensation de service public pour la DSP (3 345 K€) et la prise en charge exceptionnelle des exonérations d'occupation du domaine (50 K€)
- Les charges de personnel (390 K€)
- Le remboursement des intérêts de l'emprunt (226 K€)
- Les dotations aux amortissements (480 K€)
- La maintenance de la navette du Canal après suspension de l'exploitation (60 K€)
- Les taxes foncières (70 K€)
- Les indemnités des élus (48 K€)
- Le faucardage du Grand Large (50 K€)
- Les fluides et entretiens divers (40K€)
- Les assurances (25 K€)
- Divers (30 K€)

Ce qui laisse une marge de manœuvre d'un montant de 200 K€, hors excédents capitalisés, pour mettre en œuvre les orientations politiques souhaitées (accompagnement festival Woodstower, études partenariales avec l'Agence d'urbanisme, missions d'expertises et d'études diverses, communication, etc.)

B) Les grandes masses financières de la section d'investissement

Recettes d'investissement		
Participations statutaires d'investissement	1 047 K€	
FCTVA	105 K€	
Dotations aux amortissements	480 K€	
Total des recettes de fonctionnement	1 633 K€	

En complément de ces recettes « certaines » pourront s'ajouter des subventions selon les projets d'investissement retenus pour l'exercice 2021.

Face à ces recettes, le Symalim doit obligatoirement financer les investissements déjà engagés (« Restes à réaliser » 2020), les investissements déjà contractualisés et, selon les ressources disponibles, mettre en œuvre de nouveaux investissements.

i) Les investissements déjà engagés (RAR 2020)

Au 31.12.2020, le Symalim enregistre 236 K€ de dépenses en « restes à réaliser » (RAR). Ces dépenses inscrites aux budgets précédents ont été engagées mais non mandatées à fin 2020 car les opérations sont encore en cours ou bientôt soldées.

En contrepartie, des subventions liées à ces dépenses sont elles aussi enregistrées (128 K€) soit un besoin de financement, à couvrir dans le cadre du budget 2021, d'un montant de +/-108 K€.

ii) Les investissements déjà contractualisés

Le Symalim a également des dépenses obligatoires en 2021 estimées à 1 576 K€:

- Le remboursement du capital de la dette à hauteur de 773 K€
- Les subventions d'équipements prévues dans le cadre de la délégation de service public confiée à la Spl Rhône-Amont d'un montant total de 500 K€.
- Des écritures d'ordre (reprise des quotes-parts de subventions et neutralisation des amortissements de subventions) d'un montant de 303 K€. Une contrepartie existe en recette de fonctionnement.

REÇU EN PREFECTURE le 02/03/2021

Application agréée E-legalite.com 21_D0-069-200072486-20210211-2021_002-DE

iii) Les nouveaux investissements

Une fois ses engagements honorés, le Symalim dispose – hors réévaluation de ses participations statutaires – d'un volume d'investissement, avec utilisation de son excédent d'investissement et sans nouveau recours à l'emprunt, d'un montant de +/- 300 K€.

Les lignes de conduites pour 2021 :

- ✓ Définir un Plan de mandat et le décliner dans le cadre d'une Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) et de la négociation de la future Délégation de service public.
- ✓ Mettre en adéquation les moyens financiers dévolus au Symalim au regard des missions exercées.
- ✓ **Maintenir la politique de désendettement** du Symalim malgré ses répercussions sur la capacité d'investissement.
- ✓ **Diversifier les ressources du Symalim** à l'instar du partenariat conclu en 2017 avec Suntory France dans le cadre de sa politique RSE, et sous réserve de pouvoir mobiliser la ressource humaine correspondante.